



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

AUSSAC-VADALLE

DOCUMENT DE TRAVAIL
10/2020

La légende est commune à l'ensemble des territoires
(certains figurés ne concernent que certaines communes).

Bâtiments agricoles (information)

ZONES URBAINES

- Ua : Centres anciens des pôles principaux et intermédiaires structurants
- Ub : Bourgs des autres communes et entités urbaines des villages et principaux hameaux
- Uc : Extensions urbaines pavillonnaires, dont la plupart ont été réalisées sous forme d'opérations récentes
- Ue : Principaux sites d'équipements sportifs et de loisirs
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Uz : Grands sites d'activités économiques

DÉFINITION DES DENTS CREUSES

- Difficulté technique
- Espace vert
- Dent creuse retenue comme potentiel
- Rétention foncière
- Logement vacant
- Dent creuse à qualifier
- Zone inondable



0 50 100 m

